

- Zone d'Urbanisation Continue
- Habitat isolé
- ERP non vulnérable
- Etablissement Recevant du Public destiné à accueillir des populations particulièrement vulnérables
- Zones refuge
- Activité économique
- Equipements et installations d'intérêt général
- Voie ferrée
- Voiries et réseaux importants
- Emprise inondable
- Zones d'activités
- Zones susceptibles d'être urbanisées
- Zones urbanisées
- Limite communale

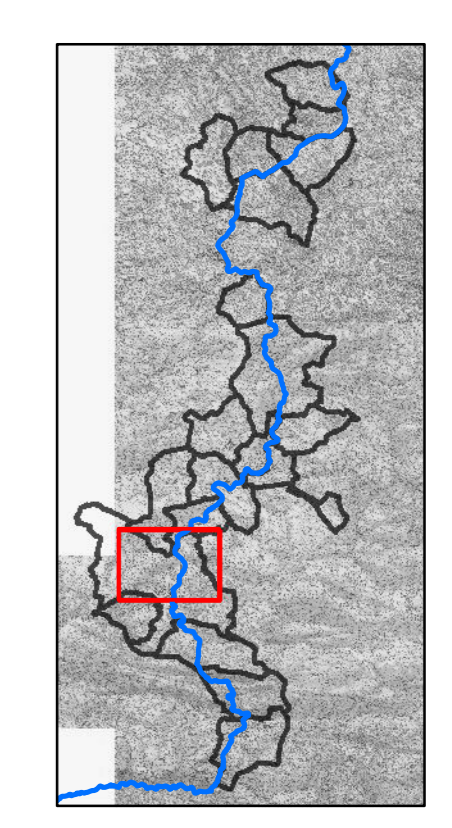
Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer de l'Aude  
Service de Prévention des Risques  
et Sécurité Routière



**Plan de Prévention des Risques d'inondation**  
**Bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude**  
**Commune de Quillan 2**

Approuvé le : 5 novembre 2018  
Arrêté Préfectoral n°DDTM-SPRISR-2018-043

**CARTE DES ENJEUX**



Echelle : 1/5 000  
0 125 250  
Mètres

